|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développementdes télécommunications de 2017 (CMDT-17)****Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  |  |
|  | **Document** **WTDC17/6-F** |
|  | **10 juillet 2017** |
|  | **Original: anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| QUESTIONS RELEVANT DES COMMISSIONS D'ÉTUDES 1 ET 2 DE L'UIT‑D POUR LA PROCHAINE PÉRIODE D'ÉTUDES (2018-2021) |
|  |
| **Résumé:**Pendant leur dernière réunion pour la période d'études qu'elles ont tenue du 27 mars au 7 avril 2017, les Commissions d'études (CE) 1 et 2 de l'UIT-D ont examiné l'avenir des Questions dont l'étude leur avait été confiée. Chaque Groupe du Rapporteur a proposé une marche à suivre en ce qui concerne l'avenir de la Question dont il était responsable, sur la base des discussions et des séances de réflexion qui avaient eu lieu pendant les réunions de l'an passé du Groupe du Rapporteur et de la Commission d'études. En outre, les Commissions d'études de l'UIT-D pourraient aussi bénéficier des contributions reçues sur les sujets d'étude actuels et les sujets qui pourraient être étudiés à l'avenir, dans le cadre de deux enquêtes réalisées auprès des membres de l'UIT-D et des participants aux réunions des Groupes du Rapporteur et des commissions d'études.Le présent document fait le point des discussions qui ont eu lieu concernant les Questions actuellement à l'étude au sein des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D et donne des pistes de réflexion concernant les sujets d'étude future et les approches qui pourraient être adoptées pour parvenir à un consensus sur les sujets à étudier. Il faut espérer que les informations sur l'avenir des Questions à l'étude apporteront des éléments d'information aux Membres de l'UIT-D pour leurs travaux préparatoires en vue de la CMDT-17.On trouvera dans les **Annexes 1a et 1b** les projets de révision de deux Questions à l'étude, la Question 5/1 (Télécommunication/TIC pour les zones rurales et isolées), et la Question 7/2 (Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques), tels qu'ils ont été adoptés pendant les réunions de mars/avril 2017. On trouvera dans les **Annexes 2a et 2b** les résultats des réunions ad hoc concernant l'avenir des Questions à l'étude que la CE 1 et la CE 2 ont tenues pendant les réunions finales de mars/avril 2017.Des informations détaillées sur les réactions et retours d'information reçus pour chaque Question dans le cadre des deux enquêtes sont données dans les Documents [1/447 + Annexes](https://www.itu.int/md/D14-SG01-C-0447/fr) et [1/458 + Annexe](https://www.itu.int/md/D14-SG01-C-0458/fr).**Résultats attendus:**La CMDT-17 est invitée à prendre note du présent document et à utiliser, si elle le juge approprié, le contenu de ce document lors de l'examen des Questions à l'étude.**Références:**[1/REP/40](http://www.itu.int/md/D14-SG01-R-0040/fr) (CE 1 de l'UIT‑D), [2/REP/43](http://www.itu.int/md/D14-SG02-R-0043/fr) (CE 2 de l'UIT‑D), [TDAG17-22/13](https://www.itu.int/md/D14-TDAG22-C-0013/fr) (CE 1 de l'UIT‑D), [TDAG17-22/14](https://www.itu.int/md/D14-TDAG22-C-0014/fr) (CE 1 de l'UIT‑D) |

Les résultats des discussions concernant l'avenir des Questions à l'étude au sein des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D, en vue de la prochaine période d'études, sont donnés ci-après.

# 1 Avenir des Questions relevant de la Commission d'études 1 de l'UIT-D

Les discussions sur l'avenir des Questions relevant de la Commission d'études 1 de l'UIT-D ont commencé en 2016. Outre une séance de réflexion ouverte à tous les participants, qui s'est tenue le 22 septembre 2016, pour échanger des points de vue sur les commissions d'études de l'UIT-D, la CE 1 a également examiné l'avenir des Questions au cours des différentes réunions qui ont eu lieu avec les Rapporteurs et les Vice-Rapporteurs pour chaque Question et pour la Résolution 9 en septembre 2016. Ces discussions se sont poursuivies pendant les réunions des Groupes du Rapporteur en janvier 2017 ainsi que pendant la réunion finale de la CE 1 pour la période d'études, qui a eu lieu du 27 au 31 mars 2017. Le rapport de la Présidente de la CE 1 contient d'autres précisions ([1/REP/40](https://www.itu.int/md/D14-SG01-R-0040)). L'**Annexe 2a** du présent rapport donne un aperçu de la marche à suivre qui a été retenue pour chaque Question à l'étude.

Question 1/1 – Aspects politiques, réglementaires et techniques liés au passage des réseaux existants aux réseaux large bande dans les pays en développement, y compris les réseaux de prochaine génération, les services mobiles, les services over-the-top (OTT) et la mise en oeuvre du protocole IPv6

Les enquêtes réalisées ont montré que les Membres étaient satisfaits des travaux réalisés à ce jour; par ailleurs, d'autres options possibles pour la marche à suivre ont été proposées. Concernant l'avenir de la Question 1/1, les résultats des deux enquêtes réalisées par les Commissions d'études de l'UIT-D concernant les travaux en cours et l'avenir de la Question 1/1 font apparaître que l'étude de cette Question devrait se poursuivre. Toutefois, le thème central de cette Question est jugé trop général. Une éventuelle fusion des Questions 1/1 et 2/1 a été examinée. Deux documents soumis à la Commission d'études 1 de l'UIT-D (Document [1/432](https://www.itu.int/md/D14-SG01-C-0432/fr) et Document [1/454](http://web.itu.int/md/D14-SG01-C-454/fr)), contenant des propositions relatives à l'avenir de la Question, ont été examinés. ***Le Groupe du Rapporteur ne s'est mis d'accord sur aucune solution en ce qui concerne la marche à suivre pour l'avenir.***

Question 2/1 – Technologies d'accès large bande, y compris les IMT, pour les pays en développement

Dans le cadre de l'examen de l'avenir de la Question 2/1, une proposition consistait avant tout à élargir le champ d'application de cette Question pour y inclure les politiques d'attribution et les technologies d'accès. Dans une autre proposition ([1/463](https://www.itu.int/md/D14-SG01-C-0463/)) il était demandé de tenir compte de l'importance des IMT-2020 (5G) et des travaux à entreprendre en conséquence pendant la prochaine période d'études. Il a été jugé utile de poursuivre les travaux au titre de la Question 2/1 étant donné que les technologies ne cessent d'évoluer. Un tableau faisant le point de la situation actuelle pour toutes les Questions relatives à la problématique du large bande a également été présenté. ***Le Groupe du Rapporteur ne s'est mis d'accord sur aucune solution en ce qui concerne la marche à suivre pour l'avenir.***

Question 3/1 – Accès à l'informatique en nuage: problèmes et opportunités pour les pays en développement

Selon les résultats des enquêtes, les sujets d'étude examinés au titre de la Question 3/1 ont été considérés comme pertinents pour l'avenir, de sorte que les travaux au titre de la Question 3/1 devront se poursuivre pendant la prochaine période d'études. Il a été indiqué que le champ d'application de la Question devait être révisé et que l'accent pourrait être mis sur les trois aspects suivants: 1) applications particulières dans le cadre de l'informatique en nuage, y compris les aspects touchant au numérique et à l'environnement; 2) l'informatique en nuage au sein des Etats: indicateurs et mesure dans laquelle chaque pays est disposé à mettre en oeuvre l'informatique en nuage; et 3) problèmes économiques liés à l'intégration des technologies de l'informatique en nuage dans les modèles économiques existants. ***Le Groupe du Rapporteur a proposé de poursuivre l'étude de cette Question.***

Question 4/1 – Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux réseaux nationaux de télécommunication/TIC, y compris les réseaux de prochaine génération

L'examen de l'avenir de la Question 4/1, a montré que le champ d'application devrait être modifié, et il a été proposé que les travaux au titre de cette Question se poursuivent. Il ne s'agit plus dans le cadre de l'étude de cette Question de comparer les modèles ascendants et les modèles descendants mais d'aller de l'avant et d'examiner les aspects réglementaires, par exemple, réfléchir à la façon dont on peut aider les régulateurs à appliquer les principes dans un nouvel environnement tarifaire davantage axé sur les contrats et les solutions globales. L'accent devrait être mis sur les méthodes de tarification sans oublier pour autant les nouvelles méthodes d'établissement des coûts et des tarifs. Qui plus est, il est important d'examiner cette problématique à la lumière des nouveaux concepts et des nouveaux services qui voient le jour, comme les OTT et l'Internet des objets (IoT). Le titre de la Question proposé pour la nouvelle période d'études est: *"Politiques, aspects économiques et méthodes de tarification pour les applications et les services offerts sur les réseaux de communication".* Il a été proposé d'inclure d'autres thèmes particuliers comme la tarification du spectre, la fiscalité et les autres incitations fiscales et leur incidence sur les télécommunications/TIC ainsi que les besoins des personnes ayant des besoins particuliers. ***Le Groupe du Rapporteur a proposé de poursuivre l'étude de cette Question.***

Question 5/1 – Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées

S'agissant de l'avenir de la Question 5/1, l'enquête réalisée auprès des participants a montré l'importance de poursuivre l'étude des différents aspects des télécommunications/TIC pour les zones rurales et les zones isolées, étant donné que la majorité des habitants des pays en développement vivent toujours dans ces zones et qu'il faut donc garantir un accès, promouvoir l'innovation et renforcer les capacités. Le nombre élevé de contributions reçues pour examen par le groupe tout au long de la période d'études indique que les sujets liés aux télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées continuent de susciter de l'intérêt et que des études complémentaires sont nécessaires en la matière. Quelques suggestions ont été avancées concernant les technologies large bande pour les IMT-2020/la 5G dans les zones rurales et isolées. S'appuyant sur des discussions antérieures, une contribution (Document [1/423](https://www.itu.int/md/D14-SG01-c-0423)) a été soumise, dans laquelle certains points de vue sur l'avenir de la Question ont été exposés. Cette Question continue de susciter un intérêt et il est nécessaire de poursuivre les études sur les sujets liés aux télécommunications/TIC dans les zones rurales et isolées. ***Le Groupe du Rapporteur a proposé de poursuivre l'étude de cette Question.***

Question 6/1 – Information, protection et droits du consommateur: lois, réglementation, fondements économiques, réseaux de consommateurs

S'agissant de l'avenir de la Question 6/1, l'enquête réalisée auprès des participants a fait ressortir la nature transversale de la thématique de la protection des consommateurs et attire également l'attention sur la nécessité de réviser cette Question afin de tenir compte de l'évolution des besoins des consommateurs et des résultats obtenus pendant la période d'études actuelle. Pendant la réunion du Groupe du Rapporteur, il a été convenu qu'il était nécessaire de réfléchir plus avant à la Question, étant entendu que le contenu de la Question et son titre doivent être étoffés pour tenir compte de l'évolution de l'écosystème. Le titre suivant a été proposé: *"Protection des consommateurs: enjeux et perspectives dans un monde/une économie numérique".* Il conviendrait de mettre davantage l'accent sur les mécanismes de collaboration et le renforcement des capacités grâce à un resserrement des liens de coopération entre les organismes de réglementation, les opérateurs et les groupes de consommateurs. Il a en outre été noté que l'accent pourrait être mis sur la coordination et la collaboration et que l'on pourrait, pendant la prochaine période d'études, se pencher sur la manière d'améliorer les mécanismes de collaboration dans le nouvel écosystème. Des outils pourraient être mis à la disposition des consommateurs, afin que ceux-ci soient mieux informés de l'offre et de la demande et, par conséquent, mieux à même de choisir en connaissance de cause. ***Le Groupe du Rapporteur a proposé de poursuivre l'étude de cette Question.***

Question 7/1 – Accès des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/TIC

S'agissant de l'avenir de la Question 7/1, l'enquête réalisée auprès des participants a souligné le rôle des commissions d'études de l'UIT-D en tant que tribune mondiale qui permet aux Membres de mener des travaux sur la problématique de l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées. Pendant la prochaine période d'études, les responsables de l'étude de la Question 7/1 pourraient aider les Membres à mettre en oeuvre les lignes directrices qui ont été élaborées pendant la période 2014-2017. Pour ce qui est de l'avenir de la Question 7/1, les participants ont convenu, sur la base d'une contribution ([1/469](https://www.itu.int/md/D14-SG01-C-0469/fr)) que cette Question devrait aussi être centrée sur l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes âgées. Le titre suivant a été proposé: *"Accessibilité des TIC pour les personnes handicapées, y compris les personnes souffrant de handicaps liés à l'âge et les personnes ayant des besoins particuliers"*. Le groupe a souligné l'importance de l'inclusion pour tout ce qui touche aux télécommunications/TIC, ainsi que l'importance stratégique de ce thème. ***Le Groupe du Rapporteur a proposé de poursuivre l'étude de cette Question.***

Question 8/1 – Etude des stratégies et des méthodes de transition de la radiodiffusion analogique de Terre à la radiodiffusion numérique de Terre et de la mise en oeuvre de nouveaux services

S'agissant de l'avenir de la Question 8/1, il a été indiqué dans l'enquête réalisée auprès des participants que de nombreux délais pour le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique de Terre avaient expiré mais que de nombreux pays en sont encore au stade expérimental en ce qui concerne les nouveaux services de radiodiffusion sonore numérique. Parmi les nouveaux thèmes d'étude proposés pendant la réunion du Groupe du Rapporteur, on citera notamment l'élargissement du champ d'application de la Question 8/1 de façon à y inclure l'évolution du passage au numérique en ce qui concerne la radiodiffusion et la radiodiffusion sonore numérique, et les modalités d'utilisation des services et applications résultant du passage au numérique ainsi que les aspects économiques du déploiement des nouveaux services et des nouvelles applications de radiodiffusion et l'étude des incidences d'autres plates-formes de distribution des programmes de télévision. Il a également été jugé important de recueillir les expériences des pays en ce qui concerne les problèmes de brouillage rencontrés avec le passage à la radiodiffusion numérique et la mise en oeuvre des nouveaux services et des nouvelles applications (télévision communautaire et télévision régionale sur la TNT, et nouveaux services de radiodiffusion: 3D, 4K, 8K, etc.). Les questions liées aux personnes handicapées ont également trouvé un certain soutien. ***Le Groupe du Rapporteur a proposé de poursuivre l'étude de cette Question.***

Groupe mixte UIT-D/UIT-R sur la Résolution 9 de la CMDT – Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre radioélectrique

Les discussions concernant l'avenir de la Résolution 9 ont porté sur les méthodes de travail et sur les sujets à étudier pendant la prochaine période d'études.

– Méthodes de travail: mécanismes pour renforcer la collaboration entre les Secteurs de l'UIT‑D et de l'UIT‑R et révision correspondante de la Résolution 1. Un participant a suggéré de tenir à intervalles réguliers des réunions conjointes avec les réunions de de la CE 1 de l'UIT-R, afin d'accroître la collaboration entre les experts et les participants aux réunions des deux Secteurs, éventuellement en organisant une série d'ateliers. Une autre question qui a été soulevée est celle de savoir comment concevoir les résultats des travaux au titre de la Résolution 9 pour ce qui est du rapport final (par exemple bonnes pratiques et lignes directrices).

– Thèmes étudiés: redevances d'utilisation du spectre, logiciel pour le calcul des redevances, harmonisation des licences et rôle de la gestion du spectre dans la réalisation des ODD à l'horizon 2030, efficacité d'utilisation du spectre et applications de l'IoT, dispositifs à courte portée, entre autres. ***Le Groupe mixte a proposé de poursuivre l'étude pendant la prochaine période d'études.***

# 2 Avenir des Questions relevant de la Commission d'études 2 de l'UIT-D

Les Groupes du Rapporteur de la CE 2 ont également fait part de leurs premières idées sur l'orientation qu'il serait envisageable de donner à leurs Questions respectives pour la prochaine période d'études. Pendant la réunion d'avril 2017 de la CE 2, des réunions ad hoc ont eu lieu pour faire la synthèse des idées avancées concernant l'avenir de chaque Question relevant de la CE 2. Le Rapport du Président de la CE 2 donne de plus amples détails ([2/REP/43](https://www.itu.int/md/D14-SG02-R-0043)). L'**Annexe 2b** du présent rapport rend compte des points de vue communs exprimés par les participants concernant les titres pour les Questions dont il est proposé de confier l'étude à la CE 2. Le tableau contient également des idées avancées par certains participants concernant de futurs sujets d'étude ou des mots clés. Il faut espérer que ce tableau aidera les Membres dans leurs travaux préparatoires en vue de la CMDT-17.

Question 1/2 – Créer la société intelligente: les applications des TIC au service du développement socio-économique

Les enquêtes ont montré que les membres étaient satisfaits des travaux accomplis à ce jour; par ailleurs d'autres solutions pour la marche à suivre dans l'avenir ont été proposées. S'agissant de l'avenir de la Question 1/2, les résultats des deux enquêtes réalisées par les Commissions d'études de l'UIT-D concernant les travaux en cours et les travaux futurs montrent que l'étude de cette Question devrait se poursuivre. Pendant la réunion du Groupe du Rapporteur certains aspects particuliers se rapportant à la réalisation des ODD ont été soulignés. Dans une contribution (Document [2/457(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0457/fr)) il est indiqué qu'il est important de parvenir à une société intelligente et que de nombreuses initiatives et de nombreux projets en ce sens sont actuellement en cours. Par conséquent, l'étude de la Question 1/2 devrait se poursuivre pendant la prochaine période d'études. Les participants ont convenu d'adopter les principes des ODD pour poursuivre l'étude de la Question 1/2 pendant la prochaine période d'études mais ils ont suggéré d'inclure différents autres éléments comme la question de savoir comment les TIC contribueront à faire progresser, pendant la prochaine période d'études, des valeurs d'avenir, comme la participation des citoyens, la collaboration entre les parties prenantes, l'ouverture de l'information, le partage des ressources ou la répartition équitable des bénéfices. ***Le Groupe du Rapporteur a proposé de poursuivre l'étude de cette Question.***

Question 2/2 – Les technologies de l'information et de la communication au service de la cybersanté

S'agissant de l'avenir Question 2/2, l'enquête réalisée auprès des participants a mis en lumière l'importance du thème étudié et la nécessité d'organiser des ateliers en la matière. Il est même proposé de fusionner la Question 2/2 et la Question 7/2 (champs électromagnétiques) en une Question d'une portée plus large sur l'utilisation des TIC pour édifier une société plus saine. Le Groupe du Rapporteur a convenu qu'il fallait disposer d'indications et d'orientations supplémentaires pour savoir comment mettre en oeuvre concrètement et efficacement des solutions et des projets de cybersanté. Il a été souligné qu'il est important, pour les pays en développement, de disposer de plates-formes pour la cybersanté interopérables, rentables et modulables, tout comme de solutions de cybersanté pouvant être facilement adaptées et intégrées. A cet égard, quelques idées sur la poursuite de l'étude de la Question2/2 (Document [2/462](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0462/fr)) ont été présentées. La proposition visant à inclure la notion d'Internet des objets (IoT) et les applications des IMT-2020 dans la Question 2/2 a reçu le soutien de certains participants mais la proposition visant à inclure les champs électromagnétiques dans la Question 2/2 n'a pas recueilli un large soutien. ***Le Groupe du Rapporteur a proposé de poursuivre l'étude de cette Question.***

Question 3/2 – Sécurisation des réseaux d'information et de communication: bonnes pratiques pour créer une culture de la cybersécurité

S'agissant de l'avenir de la Question 3/2, l'enquête réalisée auprès des participants a souligné la nécessité de poursuivre l'étude de la Question en raison de l'évolution constante des technologies et des menaces. La question de la cybersécurité continue d'être très préoccupante pour tout un chacun. Il a été proposé de réaliser une étude sur la protection des citoyens et des infrastructures nationales essentielles de l'information. Il a été indiqué qu'il était nécessaire que cette étude devait s'accompagner de la publication de rapports annuels et de l'organisation d'ateliers aux côtés d'autres parties/organisations. Pendant les débats sur l'avenir de la Question, le Groupe du Rapporteur a examiné comment le titre de la Question pouvait être révisé afin de refléter l'évolution de la thématique de la cybersécurité et des sujets à l'étude. Le titre suivant a été proposé lors de la plénière de la CE 2: *"Bonnes pratiques face aux menaces nouvelles et émergentes sur la cybersécurité".* ***Le Groupe du Rapporteur a proposé de poursuivre l'étude de cette Question.***

Question 4/2 – Assistance aux pays en développement concernant la mise en oeuvre des programmes de conformité et d'interopérabilité

S'agissant de l'avenir de la Question 4/2, les enquêtes ont souligné l'importance de ce thème et en particulier de l'assistance fournie aux pays pour la mise en oeuvre des régimes de conformité et d'interopérabilité. Les travaux actuellement en cours dans le cadre du Programme du BDT ont été mis en lumière. Pendant les débats sur l'avenir de la Question 4/2, le Groupe du Rapporteur a examiné une contribution (Document [2/426 + Annexe](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0426/fr)) dans laquelle il est proposé de poursuivre l'étude de la Question 4/2 moyennant une révision du champ d'application de cette Question et une méthode de travail adaptée. Une autre contribution (Document [2/459](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0459/fr)) expose quelques idées sur la façon dont une Question de l'UIT‑D sur la conformité et l'interopérabilité pourrait contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et précise par ailleurs que l'Internet des objets, avec les milliards de connexions qui en découlent, nécessitera de bien connaître les équipements en place. Plusieurs perspectives ont été proposées: par exemple, réglementation technique, règles nationales, qualité, sécurité, interopérabilité, brouillages, durabilité, fiabilité, résilience, contrefaçon, sensibilisation, accessibilité financière (grâce aux économies d'échelle que permettent de réaliser les programmes de conformité et d'interopérabilité), etc. Certains Membres, tout en reconnaissant l'importance des programmes de conformité et d'interopérabilité, ont indiqué qu'il ne serait peut-être pas nécessaire d'avoir une Question sur ce thème particulier. D'autres Membres se sont déclarés favorables à la poursuite de l'étude de cette Question. Il a été suggéré qu'un tableau analysant les travaux réalisés au titre de cette Question et les travaux entrepris par le BDT en matière de conformité et d'interopérabilité, pourrait être un outil utile pour aider à mieux comprendre les études à entreprendre. ***Le Groupe du Rapporteur a proposé de poursuivre l'étude de cette Question.***

Question 5/2 – Utilisation des télécommunications/TIC pour la planification en prévision des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les interventions en cas de catastrophe

S'agissant de l'avenir de la Question 5/2, les résultats de l'enquête réalisée auprès des participants ont montré l'importance des communications d'urgence pour de nombreux pays en développement en particulier et pour l'ensemble des membres de l'UIT en général. Certains participants à l'enquête ont répondu qu'il fallait fusionner la Question 5/2 et la Question 6/2 (changements climatiques). Le Groupe a fait observer que la Question était à l'étude depuis presque dix ans et qu'il était important que les pays réfléchissent aux priorités et aux résultats attendus pour les travaux menés au titre de la Question, afin de réactiver les travaux au titre de cette Question. Il a été suggéré que les travaux menés au titre de la Question soient axés sur l'élaboration de lignes directrices destinées aux pays et concernant les modalités d'organisation d'un exercice d'intervention en cas de catastrophe. Les participants ont estimé qu'il s'agissait là d'un bon moyen d'aider les pays à passer du stade de l'élaboration de plans au stade de la mise en oeuvre. Il pourrait aussi être envisagé de mettre davantage l'accent sur la résilience et la réduction des risques de catastrophe. Ainsi, il a été proposé pendant la réunion du Groupe du Rapporteur d'adopter une approche par modules en ce qui concerne la Question à l'étude afin de permettre

un examen quant au fond plus approfondi sur un sujet spécifique (Document [2/461](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0461/fr)). Cette approche a été jugée positive et il a été proposé d'apporter des modifications aux différents modules. Les participants ont préféré garder les Questions 5/2 et 6/2 séparées afin de mieux cibler les travaux. ***Le Groupe du Rapporteur a proposé de poursuivre l'étude de cette Question***.

Question 6/2 – Les TIC et les changements climatiques

Même si il a été noté dans les réponses apportées à l'enquête réalisée auprès des participants que cette Question est étudiée, sous une forme ou une autre, depuis plusieurs cycles d'études, les changements climatiques restent une priorité pour la plupart des pays. Des propositions ont été formulées pour fusionner la Question 6/2 et la Question 5/2 (communications d'urgence) ainsi que la Question 8/2 (déchets d'équipements électriques et électroniques) tout en mettant également l'accent sur la mise en oeuvre des normes élaborées par la CE 5 de l'UIT-T. Le Groupe du Rapporteur a examiné une contribution (Document [2/TD/15](https://www.itu.int/md/D14-SG02-170403-TD-0015/)) dans laquelle il était proposé que les études pour le prochain cycle soient axées sur l'élaboration de bonnes pratiques et de lignes directrices et que, conformément à l'ODD 13, le titre de la Question soit modifié et se lise comme suit: *"Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à une action pour le climat reposant sur l'utilisation des TIC"*. Il a par ailleurs été convenu de mettre tout particulièrement l'accent sur des solutions garantissant que les petits Etats insulaires en développement (PEID), les pays les moins avancés (PMA) et d'autres pays vulnérables bénéficieront des travaux réalisés au titre de la Question à l'étude. Il a été pris note de la nécessité de s'assurer le concours d'autres experts compétents, de ministres de l'environnement ou d'organisations au niveau national qui contribueront à l'étude de ce sujet. ***Le Groupe du Rapporteur a proposé de poursuivre l'étude de cette Question.***

Question 7/2 – Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques

S'agissant de l'avenir de la Question 7/2, les participants à l'enquête, tout en étant unanimes sur l'importance du sujet, étaient divisés sur l'avenir de la Question. De l'avis de certains, il est important de promouvoir les politiques en faveur du déploiement de technologies hertziennes qui sont conformes aux normes internationales alors que selon d'autres, il est nécessaire de fusionner la Question 7/2 et la Question 2/2 (cybersanté). La collaboration avec l'OMS a été saluée. Des contributions soumises au Groupe du Rapporteur ([2/410](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0410/fr), [2/434](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0434/fr)) proposent une révision de la Question qui se justifie par l'augmentation du taux de pénétration du cellulaire, la croissance du trafic, l'utilisation accrue des services de données, la couverture du réseau et l'extension de la capacité. Il a également été suggéré de réviser la Résolution 62 de la CMDT. La proposition visant à inclure les champs électromagnétiques dans la Question 2/2 n'a pas recueilli un large soutien. ***Le Groupe du Rapporteur a proposé de poursuivre l'étude de cette Question******.***

Question 8/2 – Stratégies et politiques pour l'élimination ou le recyclage adéquats des déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/TIC

S'agissant de l'avenir de la Question 8/2, l'enquête réalisée auprès des participants a indiqué qu'il est nécessaire d'harmoniser la Question 8/2 et les travaux de la CE 5 de l'UIT‑T. Parallèlement, il est proposé de fusionner la Question 8/2 et la Question 6/2 (changements climatiques) et de réviser la Question 7/2 (champs électromagnétiques). Lors de l'examen de l'avenir de la Question 8/2, étant entendu que le champ d'application de cette Question devrait être modifié, il a été proposé de poursuivre les travaux au titre de cette Question. Dans une contribution ([2/432](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0432/fr)), diverses options sont proposées pour la prochaine période d'études: harmoniser la Question 8/2 et les ODD relatifs aux déchets d'équipements électriques et électroniques; dans le cadre de l'Objectif 1 (réduction de la pauvreté) encourager l'élaboration de programmes qui intègrent les recycleurs dans les systèmes officiels de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques; dans le cadre de l'Objectif 3 (bonne santé et bien‑être) élaborer des programmes de gestion des DEEE qui définissent, créent et publient des guides/manuels normalisés pour le traitement des déchets électroniques; dans le cadre de l'Objectif 12 (consommation et production responsables) mettre en place des stratégies encourageant les consommateurs et les producteurs à rapporter les équipements électriques et électroniques usagés; dans le cadre de l'Objectif 13 (action pour le climat) élaborer des programmes de gestion des DEEE ayant un impact positif sur l'environnement. ***Le Groupe du Rapporteur a proposé de poursuivre l'étude de cette Question.***

Question 9/2 – Identification des sujets d'étude des commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT‑T qui intéressent particulièrement les pays en développement

Lors de l'examen de l'avenir de la Question 9/2, les participants ayant répondu aux enquêtes ont convenu de l'importance du sujet de la nécessité de renforcer la collaboration intersectorielle. Etant donné que peu de contributions avaient été reçues pendant la période d'études pour cette Question, il a été décidé de mettre en place d'autres mécanismes appropriés: par exemple inviter des représentants des autres Secteurs et du Secrétariat général à présenter des mises à jour de leurs activités respectives aux séances plénières d'ouverture des deux commissions d'études de l'UIT-D qui pourraient ensuite prendre la forme d'un rapport soumis à intervalles réguliers, étant donné que ces présentations et ces rapports ont été jugés utiles non seulement pour les pays en développement mais aussi pour les pays développés.

Il a été noté qu'il conviendrait d'encourager une coordination étroite avec l'Equipe de coordination intersectorielle afin de coordonner, s'il y a lieu, les travaux des commissions d'études de tous les Secteurs. ***Le Groupe du Rapporteur a proposé de réfléchir à d'autres mécanismes de remplacement dans le cas où cette Question à l'étude ne serait pas adoptée, étant donné que le rapport est jugé utile pour les membres.***

# 3 Autres informations concernant les deux enquêtes

Lancée par la Commission d'études 2 de l'UIT-D, dans le cadre de la Question 9/2, l'"**Enquête mondiale sur les travaux des commissions d'études de l'UIT-D**" réalisée auprès des Etats Membres, des Membres de Secteur, des Associés de l'UIT, et des établissements universitaires participant à ses travaux et annoncée par la Lettre circulaire de novembre 2016, avait essentiellement pour objectif de recueillir des informations sur l'utilité des résultats des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D, de déterminer la pertinence des sujets à l'étude et de d'obtenir des contributions concernant les futurs domaines prioritaires. Les résultats de cette enquête seront soumis par le Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17) afin de préparer la prochaine période d'études. Des informations détaillées complètes sur l'enquête sont données dans le Document [1/447 + Annexes](https://www.itu.int/md/D14-SG01-C-0447/fr).

Lancée par la Commission d'études 1 de l'UIT-D, l'"**Enquête sur les Questions confiées à la Commission d'études, les procédures et les propositions concernant les activités futures**" avait pour objectif de recueillir les points de vue des participants aux réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D sur les activités de ces commissions et leurs résultats pour la période d'études 2014‑2017 ainsi que sur les activités futures pour la prochaine période d'études. Il s'agissait aussi de recueillir des informations qui pourraient être utiles à tous ceux qui voudraient formuler des propositions sur ces questions aux Réunions préparatoires régionales (RPM) et à la CMDT-17, le but étant de compléter les informations reçues en retour des membres dans le cadre de l'enquête lancée par la Commission d'études 2 de l'UIT‑D sur ces questions, dans le cadre de la Question 9/2. Des informations détaillées complètes sur l'enquête sont données dans le Document [1/458 + Annexe](https://www.itu.int/md/D14-SG01-C-0458/fr).

Annexe 1a: Proposition de révision de la Question 5/1

QUESTION 5/1 (RÉVISÉE)

Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées

# 1 Exposé de la situation ou du problème

Il existe un écart important entre les communautés urbaines et les communautés rurales en ce qui concerne le niveau d'accès aux TIC, le niveau des compétences en matière de TIC et les infrastructures de télécommunications. La fourniture des services de télécommunication/TIC, comme la téléphonie de base, les services de messages courts, les services de vidéoconférence et les services Internet, n'est pas rémunératrice dans les zones rurales faiblement peuplées des pays en développement. Ainsi, les télécommunications/TIC progressent lentement dans les zones rurales et isolées des pays en développement, sauf dans ceux mettant en oeuvre des politiques publiques et des initiatives efficaces.

Le plus souvent, les systèmes des réseaux existants sont conçus avant tout pour les zones urbaines, où l'infrastructure d'appui nécessaire (alimentation électrique adéquate, bâtiment/abri, accessibilité, personnel qualifié pour exploiter le réseau, etc.) à la mise en place d'un réseau de télécommunication est censée exister. Les systèmes actuels doivent être mieux adaptés aux spécificités des zones rurales pour pouvoir être mis en place à grande échelle.

Il y a encore de nombreux défis à relever dans les zones rurales et les zones isolées, à savoir:

1) Alimentation électrique insuffisante.

2) Coûts du maintien d'une alimentation de secours (habituellement générateur diesel) et risques environnementaux.

3) Relief accidenté.

4) Accès et transports difficiles.

5) Absence de personnel qualifié.

6) Caractère astreignant et ardu de l'installation et de la maintenance des réseaux.

7) Coûts d'exploitation très élevés.

8) Faibles RMPU potentielles.

9) Zones peu peuplées et habitat dispersé.

Les commissions d'études de l'UIT-D devraient entreprendre des études plus détaillées des problèmes que pose le déploiement d'une infrastructure TIC rentable et durable dans les zones rurales et isolées, compte tenu des perspectives mondiales.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le document final de sa réunion de haut niveau sur l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI):

*Nous sommes également inquiets de la persistance du fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement et du fait que pour beaucoup de ces derniers les technologies numériques demeurent inabordables. En 2015, seuls 34 pour cent des ménages dans les pays en développement ont accès à Internet, avec des écarts considérables d'un pays à l'autre, contre plus de 80 pour cent dans les pays développés. Cela signifie que les deux tiers des ménages dans les pays en développement n'ont pas accès à Internet.*

Cette Question est à rapprocher d'Objectifs de développement durable des Nations Unies, à savoir l'Objectif 9, bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation, et l'Objectif 10, réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

En sa qualité de coordonnateur des grandes orientations du SMSI, l'UIT a joué son rôle pour contribuer à atteindre les ODD pertinents en établissant un tableau de correspondance entre les ODD et les grandes orientations du SMSI. La 19ème Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (PP‑14) a adopté la Résolution 200, qui décrit le "Programme Connect 2020 pour le développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde". L'annexe de la Résolution énumère 4 objectifs et 17 cibles, notamment les cibles ci‑après se rapportant aux télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées.

– **Cible 1.1**: A l'échelle mondiale, 55 pour cent des ménages devraient avoir accès à l'Internet à l'horizon 2020.

– **Cible 2.1.A**: Dans les pays en développement, 50 pour cent des ménages devraient avoir accès à l'Internet à l'horizon 2020.

– **Cible 2.1.B**: Dans les pays les moins avancés (PMA), 15 pour cent des ménages devraient avoir accès à l'Internet à l'horizon 2020.

– **Cible 2.4**: A l'échelle mondiale, 90 pour cent de la population rurale devrait être desservie par le large bande à l'horizon 2020.

Pour mettre en oeuvre avec succès le programme Connect 2020, l'UIT-D devrait continuer d'étudier la question des télécommunications/TIC pour les zones rurales et les zones isolées.

# 2 Question ou thème à étudier

Diverses questions (nouvelles et anciennes) retiendront l'attention des membres au cours des quatre années de la période d'études à venir. Il est proposé que le thème d'étude principal reste l'éventail et le champ d'application des techniques et solutions appelées à jouer un rôle important dans la fourniture de cyberapplications dans les zones rurales et isolées, une attention particulière étant prêtée à la fourniture d'un accès large bande au moyen de réseaux durables utilisant des systèmes de télécommunications mobiles internationales (IMT) interopérables exploités dans des bandes de fréquences appropriées, par exemple la bande 450-470 MHz, et d'autres bandes identifiées pour les IMT. Il est proposé par ailleurs de mener les études par phases, couvrant les quatre années de la période, comme indiqué ci-après:

– Phase 1 – Continuer de cerner l'éventail complet des techniques et solutions durables potentielles, susceptibles d'influer sensiblement sur la fourniture d'applications de télécommunication/TIC dans les zones rurales et isolées, en considérant tout particulièrement les moyens utilisant les technologies les plus récentes conçues pour réduire les coûts d'équipement et les dépenses d'exploitation, en favorisant la convergence entre les services et les applications et en tenant compte de la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

 A cet égard, l'évolution rapide des technologies comme la technologie LTE et les nouvelles technologies de télécommunication satellitaires devraient être prises en compte. Une coordination est également nécessaire et il faut éviter tout chevauchement avec la Question 2/1.

– Phase 2 – Continuer d'examiner les modalités d'utilisation de ces techniques pour assurer au mieux les divers services et applications dont ont besoin les communautés rurales et isolées, en les adaptant aux besoins des utilisateurs de ces communautés, et continuer de faire rapport à ce sujet.

 A cet égard, la localisation du contenu des services et des applications devrait être examinée.

– Phase 3 – Cerner, évaluer et récapituler les problèmes que rencontrent les pays en développement pour mettre en place ou moderniser une infrastructure de télécommunication dans les zones rurales, y compris en vue de fournir une meilleure connectivité large bande au moyen de réseaux utilisant des systèmes IMT interopérables exploités dans des bandes, par exemple la bande 450-470 MHz, et d'autres bandes identifiées pour les IMT.

– Phase 4 – Rendre compte des politiques publiques et des mesures d'ordre réglementaire prises par les pays en développement pour surmonter les difficultés mentionnées ci‑dessus ou en atténuer les effets.

 A cet égard, une coordination est nécessaire et il faut éviter tout chevauchement avec la Question1/1.

– Phase 5 – Décrire l'évolution des spécifications système pour les réseaux ruraux, en s'attachant plus particulièrement aux problèmes relevés en ce qui concerne le déploiement des réseaux dans les zones rurales.

 A cet égard, une liaison est nécessaire et il faut éviter tout chevauchement avec la Question 14/5 de la CE 5 de l'UIT‑T "Mise en place d'une infrastructure de télécommunication peu onéreuse et durable dans les zones rurales des pays en développement".

– Phase 6 – Continuer d'étudier la qualité des services fournis, leur rapport coût-efficacité, leur capacité d'adaptation à différentes conditions géographiques et la viabilité des techniques et solutions retenues au cours des phases ci-dessus.

– Phase 7 – Compléter le rapport sur la série d'études de cas d'où il ressort clairement que l'utilisation de diverses options utilisant les nouvelles techniques conçues pour offrir des solutions peu onéreuses aussi bien en ce qui concerne les dépenses d'équipement que les frais d'exploitation, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour renforcer la participation des communautés, permet d'optimiser les avantages offerts par l'infrastructure des télécommunications large bande/TIC dans les zones rurales et isolées.

 Les études de cas devraient être analysées comme des rapports analytiques.

– Phase 8 – Identifier des modèles économiques pour le déploiement durable de réseaux et services dans les zones rurales et isolées, compte tenu de priorités définies sur la base d'indicateurs économiques et sociaux.

Au cours des travaux menés dans la cadre de chacune de ces phases, il conviendra d'étudier également les éléments suivants et d'en rendre compte dans les résultats attendus de l'étude de la Question:

– viabilité écologique dans le déploiement de l'infrastructure et robustesse nécessaire de l'infrastructure de télécommunication;

– aspects touchant à la maintenance et à l'exploitation afin de fournir un service continu et de qualité;

– facteurs et pratiques qui, du point de vue de la demande, favorisent et encouragent l'utilisation de dispositifs et services TIC;

– mesures visant à développer les compétences en matière de TIC aux fins du déploiement de services large bande;

– adaptation des contenus aux réalités locales;

– accessibilité économique des services/équipements, permettant aux utilisateurs des zones rurales de les adopter et de satisfaire leurs besoins de développement.

Tout au long de ces études, les travaux menés en réponse à d'autres Questions traitées par l'UIT‑D, ainsi qu'une coordination étroite avec les activités pertinentes au titre de ces Questions, (notamment les Questions 1/1, 2/1, 4/1, et les Questions 2/2, 4/2 et 5/2), seront extrêmement utiles. De la même façon, ces études doivent tenir compte des cas concernant les communautés autochtones et les zones isolées ou mal desservies, les pays les moins développés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), et mettre en lumière leurs besoins particuliers ainsi que d'autres situations particulières qui devraient être prises en considération lors de l'installation d'équipements de télécommunication/TIC dans ces zones.

# 3 Résultats attendus

Les études devront déboucher sur un rapport rendant compte des travaux relatifs à chaque phase décrite plus haut, et sur un manuel, des rapports d'analyse d'études de cas et sur une ou plusieurs Recommandations, en temps utile, soit pendant la période d'études, soit à la fin de celle-ci.

# 4 Echéance

Les résultats seront communiqués chaque année. Les résultats de la première année, après analyse et évaluation, serviront à actualiser le plan d'activité pour l'année suivante, etc.

# 5 Auteurs de la proposition/sponsors

Cette Question a été approuvée à l'origine par la CMDT-94 et révisée par la suite par les CMDT de 1998, 2002, 2006, 2010 et 2014. Brésil, Inde et Japon.

# 6 Origine des contributions

Des contributions sont attendues des Etats Membres, des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires – aussi sous forme d'éléments dégagés des programmes pertinents du BDT – notamment de ceux qui ont mis en oeuvre avec succès des projets de télécommunication/TIC dans des zones rurales et isolées. Avec ces contributions, les responsables des travaux sur cette Question pourront formuler les conclusions, les recommandations et les résultats les plus appropriés. Pour la soumission de contributions supplémentaires, il est recommandé d'avoir largement recours à l'échange par correspondance et en ligne d'informations et d'expériences.

# 7 Destinataires des résultats

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Destinataires des résultats | Pays développés | Pays en développement[[1]](#footnote-1)1 |
| Décideurs concernés | Oui | Oui |
| Régulateurs des télécommunications  | Oui | Oui |
| Autorités rurales | Oui | Oui |
| Fournisseurs de services/opérateurs  | Oui | Oui |
| Constructeurs, y compris les éditeurs de logiciels  | Oui | Oui |
| Fournisseurs | Oui | Oui |

a)Destinataires de l'étude

Selon la nature des résultats, les principaux utilisateurs seront les cadres moyens et supérieurs du personnel des opérateurs et des régulateurs des pays en développement, ainsi que les autorités rurales concernées. Les résultats de l'étude retiendront assurément l'attention des fournisseurs, qui cibleront leurs efforts de développement sur les besoins des pays en développement.

b) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

A déterminer pendant la période d'études.

# 8 Méthodes proposées pour traiter cette Question

Dans le cadre de la Commission d'études 1.

# 9 Coordination

La commission d'études de l'UIT-D chargée de cette Question devra assurer une coordination avec:

– les responsables des Questions pertinentes du BDT;

– les coordonnateurs des différentes activités déployées dans le cadre des projets et programmes du BDT;

– les organisations régionales ou scientifiques, dont le domaine de compétence est lié à la teneur de la Question;

– les autres parties prenantes concernées (voir la Recommandation UIT-D 20);

selon qu'il sera nécessaire au cours de l'étude de cette Question.

# 10 Lien avec les programmes du BDT

Résolution 11 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT, Résolution 37 (Rév.Dubaï, 2014), Résolution 68 (Rév.Dubaï, 2014) et Recommandation UIT‑D 19.

Liens avec les programmes du BDT visant à encourager le développement des réseaux de télécommunication/TIC ainsi que les applications et services correspondants, notamment en vue de réduire l'écart en matière de normalisation.

# 11 Autres informations utiles

Toute autre information qui peut se faire jour au cours de la durée de validité de cette Question.

Annexe 1b: Proposition de révision de la Question 7/2

QUESTION 7/2 (RÉVISÉE)

Stratégies et politiques concernant l'exposition
des personnes aux champs électromagnétiques

# 1 Exposé de la situation ou du problème

La mise en service de différents types d'équipements de communication générateurs de champs électromagnétiques pour répondre aux besoins de télécommunication/TIC des communautés urbaines et rurales s'est très fortement accélérée ces dix dernières années. Ce développement rapide est lié à la forte concurrence, à la croissance continue du taux de pénétration du cellulaire et du trafic, à l'utilisation accrue des services de donnés, aux exigences de qualité de service, à l'extension de la couverture et de la capacité des réseaux et à la mise en service de nouvelles technologies.

Cette situation a suscité des inquiétudes quant aux effets éventuels sur la santé des personnes d'une exposition prolongée à ces champs électromagnétiques.

Cette préoccupation des populations est grandissante et le sentiment de ne pas être tenues bien informées du processus de déploiement de ces installations vient amplifier cette problématique; d'où les nombreuses plaintes reçues par les opérateurs et les organismes publics responsables des radiocommunications/TIC.

Cela a entraîné la révision ou l'adoption de nouvelles législations et/ou de nouveaux règlements afin de protéger la santé des personnes. Les dangers pour la santé des personnes qui pourraient être liés à une exposition prolongée à des rayonnements électromagnétiques sont devenus un problème essentiel de santé et de sûreté pour les régulateurs et les fournisseurs de services.

En conséquence, étant donné que le maintien du développement continu des radiocommunications passe par la mise en confiance des populations, il convient de compléter les travaux menés par les Commissions d'études de l'UIT-R, en particulier au titre de la nouvelle Question 1/239 et par la Commission d'études 5 de l'UIT-T au titre de la Résolution 72 de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications relative aux problèmes de mesure et d'évaluation liés à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques en étudiant les différents mécanismes de réglementation et de communication mis au point par les pays pour accroître les connaissances des populations et mieux les informer et faciliter le déploiement et l'exploitation des systèmes de radiocommunication.

# 2 Question ou thème à étudier

Les sujets suivants devront être étudiés:

a) Compilation et analyse des politiques de réglementation afférentes à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques envisagées ou mises en oeuvre pour autoriser l'installation des sites de radiocommunication et le contrôle des émissions.

b) Description des stratégies ou des méthodes de sensibilisation et d'information accrue des populations sur les effets de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques dus aux systèmes de radiocommunication.

c) Lignes directrices et bonnes pratiques proposées en la matière.

d) Quelles sont les activités à entreprendre au niveau international (essentiellement OMS, CIPRNI et IEEE) pour fournir des limites actualisées concernant les niveaux d'exposition.

# 3 Résultats attendus

a) Rapport à l'intention des membres présentant des lignes directrices pour aider les Etats Membres et les Membres de Secteur à résoudre les problèmes similaires auxquels sont confrontés les organes de régulation.

b) Ce rapport contiendra des lignes directrices à l'intention des autorités de régulation sur les méthodes de sensibilisation des populations et exposera les bonnes pratiques résultant de l'expérience acquise par les pays en la matière.

# 4 Echéance

Un rapport provisoire sera présenté à la commission d'études en 2019. Il est proposé que cette étude soit achevée en 2021, date à laquelle un rapport final exposant des lignes directrices sera soumis.

# 5 Auteurs de la proposition/sponsors

Etats Membres, Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires.

# 6 Origine des contributions

– Etats Membres, Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires.

– Organisations régionales.

– Secteurs de l'UIT.

– Organisation mondiale de la santé (OMS).

– Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP).

– Institut d'ingénierie électrique et électronique (IEEE).

– Coordonnateurs du BDT.

# 7 Destinataires de l'étude

a) Destinataires de l'étude – Qui précisément utilisera la contribution?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Destinataires de l'étude | Pays développés | Pays en développement[[2]](#footnote-2)1 |
| Décideurs en matière de télécommunications/TIC, autorités locales | Oui | Oui |
| Régulateurs des télécommunications/TIC | Oui | Oui |
| Fournisseurs de services/opérateurs | Oui | Oui |
| Constructeurs/équipementiers | Oui | Oui |

b) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Les résultats de l'étude de la Question seront diffusés dans le cadre de rapports de l'UIT‑D ou selon les modalités convenues au cours de la période d'études, afin de traiter la Question à l'étude.

# 8 Méthodes proposées pour traiter la Question ou le thème

Une coordination étroite est essentielle avec les programmes de l'UIT‑D et avec les autres Questions correspondantes de l'UIT‑D ainsi qu'avec les CE 1, CE 3, CE 4, CE 5, CE 6 de l'UIT‑R et leurs Groupes de travail pertinents, et la Commission d'études 5 de l'UIT‑T.

a) Comment?

1) Dans le cadre d'une commission d'études:

– en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours
d'une période d'études) ☑

2) Dans le cadre des activités courantes du BDT

– Programmes ☑

– Projets ☑

– Etude confiée à des consultants spécialisés ☑

3) D'une autre manière. Préciser (sur le plan régional, dans le cadre d'autres
organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) □

b) Pourquoi?

Il s'agit de faire en sorte que les travaux au titre de cette Question et les résultats obtenus ne soient pas redondants et de garantir une meilleure collaboration entre le BDT, les autres Secteurs de l'UIT, les Membres des Secteurs, d'autres organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

# 9 Coordination et collaboration

La commission d'études de l'UIT-D chargée de cette Question devra coordonner ses travaux avec:

– les responsables de la ou des Questions pertinentes de l'UIT-D;

– les responsables du ou des programmes concernés du BDT;

– les bureaux régionaux;

– les commissions d'études compétentes de l'UIT-R et de l'UIT-T;

– le Groupe de travail sur les télécommunications d'urgence (WGET);

– les organisations internationales, régionales ou scientifiques dont le domaine de compétence est lié à l'étude de cette Question.

# 10 Lien avec les programmes du BDT

Objectif 5, Produit 5.1.

# 11 Autres informations utiles

A définir dans le programme de travail.

Annexe 2a: Sujets d'étude proposés pour la Commission d'études 1 de l'UIT-D à la suite d'une réunion du Groupe ad hoc tenue le 28 mars 2017

La Commission d'études 1 de l'UIT-D a reçu plusieurs propositions concernant des révisions des Questions existantes. Quatre de ces propositions ont été attribuées à la plénière, étant donné qu'elles concernent des modifications qui concernent plus d'une Question, [les méthodes de travail/la structure des commissions d'études], ainsi qu'une proposition concernant une nouvelle Question pour la prochaine période d'études. Pour faire avancer les discussions concernant ces propositions et dépasser le stade de leur brève présentation en séance plénière, la Plénière a créé un groupe ad hoc qui s'est réuni dans la salle Popov le mardi 28 mars de 18 heures à 19 h 30.

Le groupe a décidé de porter toute son attention sur une présentation générale des Questions proposées pour la nouvelle période d'études. On trouvera ci-après un résumé des discussions:

– **Questions 1/1 et 2/1 (Passage au large bande et technologies large bande)**: le groupe a longuement examiné la proposition visant à fusionner les Questions 1/1, 2/1 et 5/1 existantes (passage au large bande, technologies large bande et communications rurales, respectivement) ainsi que la proposition concernant la fusion des Questions 1/1 et 2/1. ***La fusion des Questions 1/1 et 2/1 pendant la prochaine période d'études n'a donné lieu à aucune opposition***, mais deux administrations ont exprimé des inquiétudes, par exemple concernant les incidences sur le mandat et aussi concernant le fait de savoir si une fois fusionnée une telle Question pourrait être contraignante ou à d'autres égards difficile à mettre en oeuvre dans la pratique. Plusieurs administrations se sont déclarées opposées à la fusion de la Question 5/1 sur les communications rurales avec cette nouvelle Question et, par conséquent, aucun consensus ou accord n'a été trouvé sur ce point.

– **Question 3/1 (Informatique en nuage)**: le groupe a souscrit à la proposition visant à conserver la Question. Les sujets d'étude à ajouter à la Question, par exemple les données ouvertes, l'Internet des objets, ont donné lieu à des débats. ***Le Groupe a convenu de poursuivre l'étude de la Question 3/1 pendant la prochaine période d'études et d'inclure les mégadonnées dans le champ d'application de la Question.***

– **Question 4/1**: le groupe a souscrit aux propositions visant à poursuivre l'étude de la Question et certaines administrations se sont déclarées favorables à un renforcement de la coordination avec la Commission d'études 3 de l'UIT‑T. ***Le Groupe a convenu de poursuivre l'étude de la Question 4/1 pendant la prochaine période d'études******.***

– **Question 5/1**: ***Le Groupe a convenu de poursuivre l'étude de la Question 5/1 pendant la prochaine période d'études****.*

– **Question 6/1**: la proposition visant à poursuivre l'étude de la Question a recueilli un large soutien et le ***Groupe a convenu de poursuivre l'étude de la Question 6/1 pendant la prochaine période d'études.***

– **Question 7/1**: le groupe a souscrit à la proposition de la Fédération de Russie et de la Côte d'Ivoire visant à poursuivre l'étude de la Question et à inclure la thématique des personnes souffrant d'un handicap lié à l'âge et des personnes ayant des besoins particuliers dans le champ d'application de la Question. Par conséquent, ***le*** ***Groupe a convenu de poursuivre l'étude de la Question 7/1 pendant la prochaine période d'études*** ***et d'inclure la question de l'accessibilité pour les personnes souffrant d'un handicap lié à l'âge et les personnes ayant des besoins particuliers dans le champ d'application de la Question***.

– **Question 8/1**: le groupe a souscrit à la proposition visant à poursuivre l'étude de la Question et à inclure d'autres sujets. Le groupe a convenu d'examiner les sujets d'étude à inclure pour la prochaine période d'études pendant la réunion du Groupe du Rapporteur le 28 mars. ***Le*** ***Groupe a convenu de poursuivre l'étude de la Question 8/1 pendant la prochaine période d'études et d'inclure des sujets d'étude supplémentaires dans le champ d'application de cette Question.***

– **Résolution 9**: les participants ont souscrit à la proposition. La proposition concernant les méthodes de travail a recueilli un certain soutien. ***Le Groupe a convenu de poursuivre l'étude pendant la prochaine période d'études.***

Enfin une Contribution (Document [1/431](https://www.itu.int/md/D14-SG01-c-0431)) relative à un projet de Question sur l'Internet des objets pour la prochaine période d'études a également été présentée. Faute de temps, le groupe n'a pas pu examiner cette proposition. De même, les contributions sur les méthodes de travail (Documents [1/434](https://www.itu.int/md/D14-SG01-c-0434), [1/454](https://www.itu.int/md/D14-SG01-c-0454), [1/447 + Annex](https://www.itu.int/md/D14-SG01-c-0447)e et [1/458](https://www.itu.int/md/D14-SG01-c-0458)) et un Document temporaire ([1/TD/11](https://www.itu.int/md/D14-SG01-170327-TD-0011/)) établissant une correspondance entre les Questions, les ODD et les objectifs de l'UIT ont été présentés mais n'ont pas pu être examinés, faute de temps.

Annexe 2b: Proposition concernant les sujets d'étude pour la Commission d'études 2 de l'UIT-D
à la suite des réunions du groupe ad hoc tenues entre le 3 et le 6 avril 2017

Les points de vue communs des participants concernant les titres des différentes Questions proposées sont reflétés dans le tableau ci-après. On trouvera également dans ce tableau des idées proposées par certains participants concernant les sujets d'étude future ou des mots clés même si aucun point de vue commun ne s'est dégagé sur ces sujets et ces mots clés. Il faut espérer que ce tableau facilitera les travaux préparatoires des administrations en vue de la prochaine CMDT.

| Question de la Commission d'études 2 de l'UIT-D existante  | Proposition du Groupe du Rapporteur  | Thèmes d'étude futurs, selon les résultats des enquêtes  | Propositions | Futures Questions proposées pour la CE 2 de l'UIT-D |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Mots-clés et thèmes d'étude | Titres |
| QUESTION 1/2 "Créer la société intelligente: les applications des TIC au service du développement socio‑économique" | Poursuivre l'étude de la Question et en réviser le contenu. L'intelligence artificielle, les mégadonnées, l'engagement social, la santé et l'agriculture ont été cités comme thèmes d'étude associés. | Internet des objets (IoT) | Nouveau thème d'étude proposé sur l'Internet des objets ([2/423](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0423/fr)).Intelligence artificielle, mégadonnées ([2/427](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0427/fr)).Participation des citoyens, ouverture de l'information ([2/457R1](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0457/fr)). | – Lignes directrices relatives à la mise en oeuvre – Internet des objets (IoT)– Intelligence artificielle (AI)– mégadonnées– société intelligente– villes et communautés intelligentes – ODD– informatique en nuage – analyse des données – données ouvertes | **Poursuivre** l'étude de la Question mais en réviser le titre et le contenu.**"Bonnes pratiques et lignes directrices relatives au développement des sociétés durables et intelligentes grâce aux TIC"** |
| QUESTION 2/2"Les technologies de l'information et de la communication au service de la cybersanté" | Poursuivre l'étude de la Question et en réviser le titre "Mise en oeuvre dans les meilleurs délais des projets de cybersanté dans les pays en développement". | Fusion des Questions 2/2 et 7/2 | Fusion des Questions 2/2 et 7/2 et nouvelle Question 2/2 intitulée "Information et télécommunications au service de la cybersanté, y compris l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques" ([2/451](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0451/fr)).Nouveau sujet: les mégadonnées et l'intelligence artificielle au service de la cybersanté ([2/462](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0462/fr)). | – bonnes pratiques – cybersanté – mise en oeuvre accélérée – normalisation– cybersanté sur mobile – mégadonnées médicales  | **Poursuivre** l'étude de la Question mais en réviser le titre et le contenu.**"Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à la mise en oeuvre rapide de la cybersanté"** |
| QUESTION 3/2"Sécurisation des réseaux d'information et de communication: bonnes pratiques pour créer une culture de la cybersécurité" | Accent mis sur les menaces (techniques) émergentes et sur le renforcement des capacités. | Poursuivre l'étude | Sécurité des villes "intelligentes" ([2/451](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0451/fr)).Améliorer l'indice GCI ([2/458](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0458/fr)). | – bonnes pratiques – cybermenaces émergentes – société intelligente – Internet des objets– problèmes de sécurité– spam par SMS – cartes SIM – enquête de sensibilisation – protection en ligne des enfants – spam/logiciels malveillants– renforcement des capacités/ateliers – indice GCI | **Poursuivre** l'étude de la Question mais en réviser le titre et le contenu.**"Bonnes pratiques pour faire face aux menaces nouvelles et émergentes sur la cybersécurité"** |
| QUESTION 4/2"Assistance aux pays en développement concernant la mise en oeuvre des programmes de conformité et d'interopérabilité" | Points de vue divergents. | Les travaux futurs sur la conformité et l'interopérabilité peuvent s'inscrire dans le cadre du Programme C&I (pas sous forme d'une Question à l'étude). |  | – conformité – interopérabilité– industrialisation durable – infrastructure résiliente – laboratoires virtuels– tests virtuels – politique et réglementation | **Ce sujet d'étude est très important. Il est essentiel de fournir une assistance aux pays en développement.****Poursuivre l'étude de la Question** **["Stratégies, politiques et solutions novatrices pour la mise en oeuvre des programmes de conformité et d'interopérabilité (C&I) et lutte contre la contrefaçon des équipements TIC dans les pays en développement"]****Ne pas poursuivre l'étude de la Question** (Poursuivre les travaux dans le cadre des programmes du BDT et du TSB (pas sous forme d'une Question à l'étude)). |
| QUESTION 5/2"Utilisation des télécommunications/TIC pour la planification en prévision des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les interventions en cas de catastrophe" | Poursuivre l'étude de la Question mais en réviser le titre et le contenu. Des sujets d'étude différents chaque année par exemple les systèmes d'alerte rapide, les obstacles politiques et réglementaires à la mise en oeuvre, des exercices sur les communications en cas de catastrophe. | Fusion avec la Question 6/2.Elaborer une nouvelle méthode. | Fusion de la Question 5/2 et de la Question 6/2 intitulée "Utilisation des télécommunications/TIC pour la lutte contre les changements climatiques, la gestion des catastrophes naturelles et les situations d'urgence" ([2/424](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0424/fr)). | – Lignes directrices de mise en oeuvre– environnement politique propice – systèmes d'alerte rapide– communications d'urgence – exercices et cyberexercices – tendances technologiques – confirmation de la sécurité | **Poursuivre** l'étude de la Question mais en réviser le titre et le contenu. Des sujets d'étude différents chaque année par exemple les systèmes d'alerte rapide, les obstacles politiques et réglementaires freinant la mise en oeuvre, les exercices sur les communications en cas de catastrophe.**"Bonnes pratiques et lignes directrices de mise en oeuvre relatives à l'utilisation des télécommunications/TIC pour la gestion des catastrophes"** |
| QUESTION 6/2"Les TIC et les changements climatiques" | Poursuivre l'étude de la Question sans fusion avec d'autres Questions. Accent mis dans la future étude sur l'innovation et les nouveaux projets de pays. | Fusion des Questions 6/2 et 5/2. Déjà à l'étude au sein de la CE 5 de l'UIT‑T. Fusion des Questions 6/2 et 8/2. | Poursuivre l'étude de la Question, en fusionnant Questions 6/2 et 8/2, nouvelle Question 6/2 intitulée "TIC et changements climatiques, y compris les questions liées à l'élimination ou recyclage adéquats des déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/TIC" ([2/451](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0451/fr)).Ne pas poursuivre l'étude de la Question, fusion des Questions 5/2 et 6/2, nouvelle Question 5/2 ([2/424](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0424/fr)). | – changements climatiques – tendances technologiques – action pour le climat – adaptation– mesures d'atténuation – politiques– ODD 13– impliquer les parties prenantes extérieures pour ce qui est des télécommunications/TIC  | **Poursuivre** l'étude de la Question mais en réviser le titre et le contenu.**"Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à une action pour le climat grâce à l'utilisation des TIC"** |
| QUESTION 7/2"Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques" | Poursuivre l'étude de la Question mais en réviser le contenu. Mettre l'accent sur les mesures et l'évaluation, etc. | Fusion avec la Question 2/2.Fusion avec la Question 6/1 (Protection des utilisateurs finals).Fusion avec la Question 8/2 (déchets des équipements électriques et électroniques).Mesures nécessaires.  | Ne pas poursuivre l'étude de la Question, fusion des Questions 2/2 et 7/2, nouvelle Question 2/2 ([2/451](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0451/fr)).Fusion des Questions 7/2 et 8/2 "Stratégies et politiques relatives à la protection des personnes contre l'exposition aux champs électromagnétiques, et au recyclage adéquat des déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/TIC" ([2/424](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0424/fr)).Fournir des lignes directrices de mise en oeuvre ([2/410](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0410/fr)) et ([2/434](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0434/fr)). | – lignes directrices– mesure et évaluation – exposition des personnes aux champs électromagnétiques– tendances technologiques | **Poursuivre** l'étude de la Question mais en réviser le titre et le contenu. **"Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à la mesure et l'évaluation de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques"** |
| QUESTION 8/2"Stratégies et politiques pour l'élimination ou le recyclage adéquats des déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/TIC" | Poursuivre l'étude de la Question. | Question émergente. Fusion des Questions 8/2 et 6/2. Fusion des Questions 8/2 et 7/2. | Ne pas poursuivre l'étude de la Question, fusion des Questions 8/2 et 6/2. ([2/451](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0451/fr)).Fusion des Questions 7/2 et 8/2 ([2/424](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0424/fr)).Stratégies de mise en oeuvre ([2/432](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0432/fr)). | – lignes directrices– déchets d'équipements électriques et électroniques – recyclage– protection de l'environnement – procédures rentables  | **Poursuivre** l'étude de la Question mais en réviser le titre et le contenu. **"Lignes directrices de mise en oeuvre pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques et la protection de l'environnement de manière rentable"** |
| QUESTION 9/2"Identification des sujets d'étude des commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT‑T qui intéressent particulièrement les pays en développement" | ? | Sujets d'étude importants de nature intersectorielle qui intéressent à la fois la CE 1 et la CE 2. | Ne pas poursuivre l'étude de la Question et inclure le mandat du Groupe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel relevant du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT). ([2/451](https://www.itu.int/md/D14-SG02-C-0451/fr)). | – UIT-R – UIT-T– Secrétariat général  | **Ne pas poursuivre** l'étude de la Question mais mettre en oeuvre un mécanisme de remplacement pour communiquer aux pays en développement des informations sur les activités de l'UIT-R, de l'UIT‑T, du Secrétariat général tout au long de la période d'études. Inviter l'UIT-R, l'UIT-T, et le Secrétariat général à présenter des mises à jour de leurs activités aux séances plénières de la CE 1 et de la CE 2.La collaboration intersectorielle devrait être encore renforcée. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. 1 Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-1)
2. 1 Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-2)